

Abolition du système d'exclusion des élèves des lycées et collèges Mesure salubre ?



La décision d'abolir le système d'exclusion avait été prise lors des états généraux de l'éducation en 2010...



... organisés sous Séraphin Moudounga, alors ministre de l'Education nationale.

Willy NDONG

Libreville/Gabon

A l'issue des États généraux de l'Éducation, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi, tenus à Libreville les 17 et 18 mai 2010, il avait été décidé, entre autres, d'abolir, dès la rentrée scolaire 2010-2011, le système d'exclusion des élèves des lycées et collèges pour travail insuffisant. Ladite disposition a prévu d'orienter ces cas d'échec vers des centres de formation professionnelle ou vers des

structures de formation de sportifs de haut niveau. Cinq plus tard, cette mesure est-elle salubre ? Éléments de réponse.

« Cette mesure n'est pas bonne. Pour ma part, je constate que depuis son application, et en ma qualité d'enseignant, nous rencontrons trois types de difficultés. Premièrement, l'autorité des enseignants est à chaque fois remise en cause par les élèves, dans la mesure où ils n'ont plus rien à perdre. Deuxièmement, nous avons constaté des cas d'indisciplines notoires. Les mauvais élèves s'illustrent par des comportements déviants envers leurs nou-

veaux camarades. Enfin, la transhumance scolaire gagne de plus en plus du terrain. De nombreux jeunes, las de refaire à plusieurs reprises la classe, vont s'inscrire en classe supérieure dans d'autres établissements, avec les risques que cela comporte. Pis, il est clairement dit qu'on allait orienter les mauvais élèves dans des centres de formation professionnelle, à défaut dans des structures de formation pour sportifs de haut niveau. Combien de centres de formation professionnelle avons-nous construits à travers le pays pour orienter les jeunes qui ont du mal à suivre l'ensei-

gnement général ? Combien de centres sportifs de haut niveau avons-nous ici ? A mon avis, c'est une mesure inachevée qui manque de pont menant à la professionnalisation de nos jeunes», déclare Hervé MOUNGUENGUI, enseignant au collège Saint-Gabriel de Mouila.

Pour sa part, le secrétaire général du Syndicat de l'éducation nationale, Fridolin Mve MESSA, estime tout de même qu'il s'agit d'une bonne mesure, en ce sens qu'elle permet de donner une seconde chance à certains élèves. « Par le passé, les élèves exclus pour insuffisance de ré-

sultats se retrouvaient systématiquement dans la rue. Mais avec cette mesure, ils ont la possibilité d'être orientés soit dans l'enseignement technique, professionnel, soit dans le monde du sport. C'est vrai qu'ils n'ont pas la maîtrise de l'enseignement général, mais pour certains d'entre eux, j'ai la ferme conviction, ont d'autres aptitudes. C'est au conseiller d'orientation de déceler les talents en les orientant là où il faut», indique M. Mvé MESSA. Toutefois, le syndicaliste ajoute que tant qu'il n'y aura pas de passerelles entre l'enseignement général et professionnel, à tra-

vers la construction des centres de formation professionnelle et sportive à travers le pays, cette mesure restera inachevée.

A souligner tout de même que la mesure indique bien l'interdiction d'exclure, pour travail insuffisant et non pour indiscipline grave ou fréquentation irrégulière (plus de 35 h d'absence). Pour compléter cette mesure, n'est-il pas important que chaque établissement puisse avoir une véritable commission d'orientation des élèves concernés vers des établissements professionnels, d'arts... au vu de leurs potentiels ?

Commissions de transferts

Une réalité, mais...

F.B.E.M

Libreville/Gabon

LES changements d'établissements constituent pour les élèves, un chapitre important de toute rentrée des classes. C'est pour une meilleure gestion de cette étape que des commissions de transferts se tiennent, de plus en plus, au sein des établissements scolaires. Toutefois, l'on est tenté de se demander si ces assemblées jouent pleinement leur rôle, avec le monnayage, le copinage et l'hermétisme qui ont longtemps caractérisé la quête

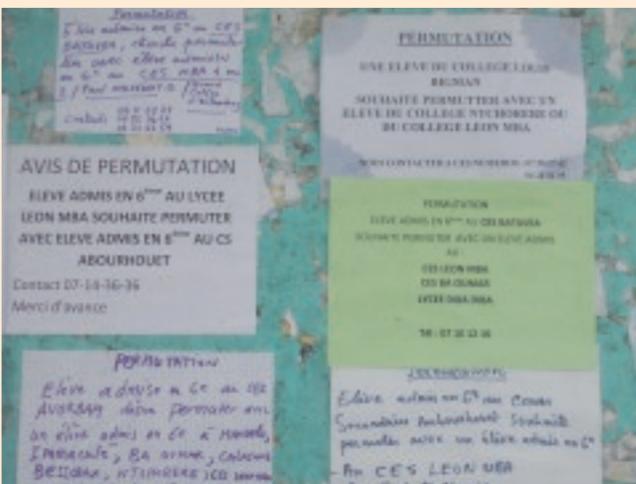
de places dans ce domaine. A cette question, de nombreux administrateurs répondent par l'affirmative, tout en reconnaissant, pour certains, qu'il demeure des cas qui réussissent à les contourner. Interrogée sur ces éventuels écarts, la directrice d'Académie provinciale de l'Estuaire, Eliane Ambourhouet Pambo, soutient que cela pourrait s'expliquer par « un déficit d'informations à l'endroit des parents, dont beaucoup ignorent que le transfert d'élève d'un établissement à un autre est un droit, dès lors qu'il est justifié», et qu'ils n'ont pas à le monnayer. Non sans rappeler la

menace de passer en conseil de discipline pour les contrevenants. Pour sa part, le directeur des études du collège d'enseignement secondaire (Ces) Léon Mba I, Herman Manfoumbi, déclare que son établissement ne

connaît pas ces travers, la commission de transferts et inscriptions, présidée par le principal, et qui se tenait encore vendredi dernier lors de notre passage, étant souveraine. « Cela ne sert donc à rien pour un parent d'élève de connaître le

chargé d'études que je suis, ou quiconque d'autre, parce que, seule la pertinence du dossier de demande de transfert prime en commission», a-t-il souligné. Évoquant, pour finir, les demandes de permutations d'élèves visibles à l'entrée

des écoles, et même de ses locaux, Eliane Ambourhouet Pambo a estimé, que bien que peu conventionnelles, ces initiatives privées sont plutôt pour les aider, tant elles sont proposées par deux camps consentants.



Des demandes de permutations, acceptées comme des aides aux commissions de transferts.

electra

Ordinateur ACER ASPIRE
Prix : 360 000 Fcfa TTC

Dévidoir à rouleau adhésif Prix : 17 700 Fcfa TTC
Ciseaux Joy Prix : 5 900 Fcfa TTC
Agrafeuse Prix : 17 700 Fcfa TTC
Perforateur Prix : 17 700 Fcfa TTC

Rame de papier
Prix : 3 776 Fcfa TTC

Du 1^{er} au 31 octobre 2015

Votre rentrée sur mesure avec ELECTRA

Destrocteur Royal Styles
Prix : 112 100 Fcfa TTC

Destrocteur REDEL Auto
Prix : 279 660 Fcfa TTC

Kit complet pour tableau blanc
Prix : 23 600 Fcfa TTC

Tableau Nobo Classic : 900 x 1200
Prix : 99 120 Fcfa TTC

inside office

Ordinateur portable, Destrocteurs, Dévidoir à rouleau adhésif, Tableau, Rame de papier, Starter kit, Ciseaux JOY

electra

POSSIBILITE DE CRÉDIT FINATRA - LIVRAISON GRATUITE - GARANTIE

B.P. 613 - Libreville - T : (241) 01 79 26 05 / 01 79 26 10 / 01 79 26 15 / 01 79 27 05 - Fax +33 1 78 72 85 12
Port-Gentil - T : (241) 01 55 34 16 - email : electra@groupesogafic.com - www.electragabon.com

Nous construisons l'avenir